COMMUNE DE L'ABBAYE

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL ▲ "SECTEUR BÂTI"

Approuvé par la Municipalité de l'Abbaye dans sa séance du .....

Le Syndic : Christophe BIFFARE — La Secrétaire : Laetitia NICOD

Soumis à l'enquête publique du ..... au .....

Le Syndic : Christophe BIFFARE — La Secrétaire : Laetitia NICOD

Adopté par le Conseil communal de l'Abbaye dans sa séance du .....

Le Président : Hugues VUILLEUMIER — La Secrétaire : Clémentine BOEDENMANN

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le .....

La Cheffe du Département :

Entrée en vigueur, le .....

Thomas & Associés SA — ingénieurs géomètres brevetés — Route du Plateau 1 — 1348 Le Brassus — tél. 021 35 01 00

Rolle Bassenges 1 — 1110 Morges — tél. 021 803 26 00 — info@associes.ch

architectes - urbanistes FSU — Rue du Simplon 15 — 1800 Vevey — tél. 021 923 43 40

Lausanne, le 7 octobre 2024

1800 - 400 - 10 — 1800_abbaye_Preavisreal_v10_enquete_pub.vwx

LÉGENDE

échelle: 1:5'000

- périmètre du plan d'affectation communal
- zone centrale 15 LAT
- secteur de protection du site bâti 17 LAT
- zone de site construit protégé 17 LAT
  - secteur de Haute-Roche
- zone d'habitation de très faible densité 15 LAT
- zone d'habitation de faible densité 15 LAT
- zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- zone d'activités économiques 15 LAT - A
- zone d'activités économiques 15 LAT - B
- zone affectée à des besoins publics 15 LAT
  - secteurs de ø ø ø 1
- secteur de protection du site bâti 17 LAT
  - Tour de l'Abbaye
- zone de tourisme et de loisirs 15 LAT
- zone de verdure 15 LAT - A
- zone de verdure 15 LAT - B
- zone de verdure 15 LAT - C
- zone ferroviaire 15 LAT
- zone ferroviaire 18 LAT
- zone de desserte 15 LAT
- zone de desserte 18 LAT
- zone agricole 16 LAT
- zone des eaux 17 LAT

- secteur faisant l'objet de la délimitation de lisière selon OFEV - Lisière des bois (Ordonnance de lisière forestière (ordoLF) 1 OSol)
- secteur de restrictions "dangers naturels" ref. plan des dangers naturels (ordoAs 1 OSol)
- disponibilité des terrains
- site pollué concerné par un changement d'affectation

éléments de protection naturelle

- périmètres superposés - A - protection de la nature et du paysage 17 LAT (art. 2/4 OPN)
- autres périmètres superposés - B - Parc naturel régional Jura vaudois

espace réservé aux eaux

- limite ERE et ERES
  principe obligatoire, assiette indicative

activités de sport d'hiver

- aulre contenu linéaire - sport d'hiver 18 LAT

à titre indicatif

- limite communale
- aire forestière 18 LAT
- zone superposée - aire forestière 18 LAT
- aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT
- région archéologique
- objet classé monument historique (MH)
- objet inscrit à l'inventaire cantonal (INV)
- objets et parcelles inscrits à l'inventaire (INV)

zone de protection des eaux

- zone S1
- zone S2
- zone S3
- périmètre

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL "SECTEUR BÂTI"

Le Pré-Rond
Le Pré-Rond
Le Pré-Rond